

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2024

#### DELIBERATION N°2024.00513

### RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TALAUDIÈRE - DÉLIBÉRATION DES PRIX DE CHALEUR

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 86

Nombre de pouvoirs : 29

Nombre de voix : 115

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

#### **Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,  
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS,  
M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Laurent CHAPUIS,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,  
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER,  
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR,  
M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,  
Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Solange MORERE,  
Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ,  
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,  
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT,

M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN,  
Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Thierry NITCEU donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
M. Jacques PHROMMALA donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Patrick BOUCHET, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2024**

### **RESEAU DE CHALEUR DE LA TALAUDIÈRE - DELIBERATION DES PRIX DE CHALEUR**

Par délibération en date du 02 février 2023, Saint-Etienne Métropole a acté la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie fonctionnant au bois-énergie avec un appoint secours au gaz naturel sur la commune de La Talaudière.

Ce réseau alimente 28 bâtiments répartis en 10 abonnés différents, publics, parapublics et privés.

Il convient de délibérer sur les prix de chaleur du réseau de La Talaudière ; la facturation sera réalisée tous les deux mois.

Le prix est composé de deux termes :

- Le terme R1 (composé d'un R1 bois et d'un R1 gaz) correspondant à l'énergie consommée relevée sur le compteur en sous-station.

**Le prix unitaire du R1 au 1<sup>er</sup> octobre 2024 est fixé à 55 € HT / MWh.**

Ainsi, les quantités en MWh consommées relevées sur compteurs seront facturées selon la formule suivante : Consommation x prix unitaire du R1.

La révision de prix du R1 s'effectuera selon les formules de révision prévues dans les polices d'abonnement, et sera appliquée tous les six mois.

- Le terme R2 correspond à la part abonnement et recouvre les postes suivants : les frais de consommation électrique des équipements, d'eau, d'assainissement, d'abonnements divers ainsi que les frais relatifs à la conduite de la chaufferie, aux provisions pour le Gros Entretien Renouvellement et à l'amortissement des installations.

**Le prix unitaire du R2 au 1<sup>er</sup> octobre 2024 est fixé à : 75 € HT / kW.**

Le montant de l'abonnement (R2) sera calculé à partir de la puissance souscrite de chaque abonné et sera facturé par sixième tous les 2 mois.

L'amortissement des installations n'est pas révisable. Aussi, la révision d'une partie du prix du R2 s'effectuera selon les formules prévues dans les polices d'abonnement, et sera appliquée tous les six mois.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve les prix de chaleur pour le réseau de La Talaudière au 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget annexe du réseau de chaleur de La Talaudière.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE